



13 avenue Jean Jaurès
69600 Oullins
Tel : 04 81 09 97 29

MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

DÉROULEMENT ET ENJEUX DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

AUTO-ECOLE DU BON CONSEIL

Agrément : École de conduire : E2406900060 / N° de déclaration d'activité : 84692335469

13 Avenue Jean Jaurès 69600 OULLINS / Tel: 09 87 06 96 05

SIRET 98193617200015 / APE 8553Z

Email : aebc-direction@hotmail.com / Site internet : <https://www.autoecoledubonconseil.fr>



13 avenue Jean Jaurès
69600 Oullins
Tel : 04 81 09 97 29

MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir 16 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de conduite (AAC)

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses sur 40 questions** (5 erreurs maximum)

Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, l'élève peut se présenter en candidat libre ou être accompagné d'un enseignant de la conduite diplômé, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code de la route restera valide 5 ans avec un nombre illimité de présentation à l'examen pratique.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

AUTO-ECOLE DU BON CONSEIL

Agrement : École de conduire : E2406900060 / N° de déclaration d'activité : 84692335469

13 Avenue Jean Jaurès 69600 OULLINS / Tel: 09 87 06 96 05

SIRET 98193617200015 / APE 8553Z

Email : aebc-direction@hotmail.com / Site internet : <https://www.autoecoledubonconseil.fr>



13 avenue Jean Jaurès
69600 Oullins
Tel : 04 81 09 97 29

MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

DÉROULEMENT DE LA FORMATION A LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, en phase de conduite accompagnée et après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois

physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

AUTO-ECOLE DU BON CONSEIL

Agrément : École de conduire : E2406900060 / N° de déclaration d'activité : 84692335469

13 Avenue Jean Jaurès 69600 OULLINS / Tel: 09 87 06 96 05

SIRET 98193617200015 / APE 8553Z

Email : aebc-direction@hotmail.com / Site internet : <https://www.autoecoledubonconseil.fr>



13 avenue Jean Jaurès
69600 Oullins
Tel : 04 81 09 97 29

MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur organisera le rendez-vous préalable (d'une durée de deux heures en présence de votre ou vos accompagnateurs) et vous pourrez alors débuter votre période de Conduite Accompagnée (d'une durée minimale d'un an et avoir effectué un minimum de 3000 kms).

Durant cette période, vous serez convoqué à deux rendez-vous pédagogique pratiques et théoriques.

Lorsque toutes les conditions seront réunies (RDV et kilométrage effectués, minimum 17 ans), votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves-conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Si le résultat est favorable et que vous êtes mineur, à vos 17 ans, vous pourrez avoir l'autorisation de conduire seul.

AUTO-ECOLE DU BON CONSEIL

Agrement : École de conduire : E2406900060 / N° de déclaration d'activité : 84692335469

13 Avenue Jean Jaurès 69600 OULLINS / Tel: 09 87 06 96 05

SIRET 98193617200015 / APE 8553Z

Email : aebc-direction@hotmail.com / Site internet : <https://www.autoecoledubonconseil.fr>



13 avenue Jean Jaurès
69600 Oullins
Tel : 04 81 09 97 29

MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

DÉROULEMENT DE LA FORMATION A LA CONDUITE CONDUITE SUPERVISEE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, en phase de conduite supervisée et après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur organisera le rendez-vous préalable (d'une durée de deux heures en présence de votre ou vos accompagnateurs) et vous pourrez alors débuter votre période de Conduite Supervisée.

Cette formule s'adresse aux candidats de 17 ans et plus, qui souhaitent acquérir une expérience de conduite avant le passage de l'examen du permis de conduire ou après un échec à l'épreuve pratique.

AUTO-ECOLE DU BON CONSEIL

Agrément : École de conduire : E2406900060 / N° de déclaration d'activité : 84692335469

13 Avenue Jean Jaurès 69600 OULLINS / Tel: 09 87 06 96 05

SIRET 98193617200015 / APE 8553Z

Email : aebc-direction@hotmail.com / Site internet : <https://www.autoecoledubonconseil.fr>



13 avenue Jean Jaurès
69600 Oullins
Tel : 04 81 09 97 29

MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

Lorsque toutes les conditions seront réunies, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur organisera le rendez-vous préalable (d'une durée de deux heures en présence de votre ou vos accompagnateurs) et vous pourrez alors débuter votre période de Conduite Supervisée.

Cette formule s'adresse aux candidats de 17 ans et plus, qui souhaitent acquérir une expérience de conduite avant le passage de l'examen du permis de conduire ou après un échec à l'épreuve pratique.

Lorsque toutes les conditions seront réunies, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;

Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;

- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

AUTO-ECOLE DU BON CONSEIL

Agrement : École de conduire : E2406900060 / N° de déclaration d'activité : 84692335469

13 Avenue Jean Jaurès 69600 OULLINS / Tel: 09 87 06 96 05

SIRET 98193617200015 / APE 8553Z

Email : aebc-direction@hotmail.com / Site internet : <https://www.autoecoledubonconseil.fr>



13 avenue Jean Jaurès
69600 Oullins
Tel : 04 81 09 97 29

MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

DÉROULEMENT DE LA FORMATION DE LA PASSERELLE B78 / B

Attention : cette formation ne peut pas être dispensée à une personne ayant obtenue la catégorie B78 à la suite d'une restriction médicale.

Seul un passage devant un IPCSR pourra permettre la levée du code.

A l'issue de la formation, le conducteur doit avoir la capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule munis d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de l'automobile se développe fortement. L'automobile aujourd'hui est nécessaire au quotidien pour réaliser ses déplacements.

Conduire une automobile à boîte de vitesse manuelle peut rapidement devenir une nécessité.

La prise en main de la boîte de vitesse n'est pas aisée et implique des actions et une analyse supplémentaire pour le conducteur.

L'objectif de notre formation est de vous amener à la maîtrise de votre nouveau véhicule.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

Le déroulement de la formation

La formation est réalisée sous la présence effective et constante de l'enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Elle est dispensée à bord d'un véhicule à changement de vitesses manuel appartenant à l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière agréé.

La formation débute dans un trafic nul ou faible et se poursuit sur les voies ouvertes à la circulation, dans des situations et conditions de circulation variées.

A l'issue de la formation, le conducteur doit avoir la capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule munis d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.

AUTO-ECOLE DU BON CONSEIL

Agrément : École de conduire : E2406900060 / N° de déclaration d'activité : 84692335469

13 Avenue Jean Jaurès 69600 OULLINS / Tel: 09 87 06 96 05

SIRET 98193617200015 / APE 8553Z

Email : aebc-direction@hotmail.com / Site internet : <https://www.autoecoledubonconseil.fr>



13 avenue Jean Jaurès
69600 Oullins
Tel : 04 81 09 97 29

MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

Elle comprend deux séquences :

- **2 heures de circulation dans un trafic faible ou nul**

Cette séquence a pour objectif d'apprendre le maniement de la boîte de vitesse manuelle. Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre ;
 - Maîtriser les démarriages et arrêts du véhicule ;
 - Être capable de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
-
- **5 heures de circulation dans des conditions variées, simples et complexes.**

Cette séquence alterne pendant 5 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif d'apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans diverses situations. Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toutes sécurité, quel que soit la situation ;
- Pratiquer l'éco conduite ;
- Être capable de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement, aux conditions de circulation et aux conditions climatiques.

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève et notamment sur :

- Le ressenti de sa prestation.
- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'une voiture à boîte de vitesses manuelle.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez revoir :

- Les règles du code de la route
- La nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
- La nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Attestation

À l'issue de la formation, l'établissement agréé vous délivre une attestation de formation et effectue la demande du nouveau titre via ANTS.

AUTO-ECOLE DU BON CONSEIL

Agrément : École de conduire : E2406900060 / N° de déclaration d'activité : 84692335469

13 Avenue Jean Jaurès 69600 OULLINS / Tel: 09 87 06 96 05

SIRET 98193617200015 / APE 8553Z

Email : aebc-direction@hotmail.com / Site internet : <https://www.autoecoledubonconseil.fr>